



RÉSIDENCE  
**Le Bois Fleuri**  
ACCOMPAGNER ET HÉBERGER

## LIVRET UNITE DE VIE PROTEGEE



**Bienvenue !**

## PRESENTATION DE L'UNITE DE VIE PROTEGEE

L'unité de vie protégée, située au rez-de chaussée de la résidence, accueille 18 résidents dans un espace sécurisé par un code avec un jardin extérieur clos permettant aux personnes accueillies de pouvoir s'y déplacer librement.

L'unité dispose également d'une grande pièce de vie avec cuisine thérapeutique et d'espaces salons.

Les personnes y sont accueillies en soutien à leur besoin d'accompagnement spécifique en raison de leurs difficultés cognitives et des conséquences qu'elles impliquent au quotidien, tant au niveau de la réalisation des gestes de la vie quotidienne que de leur comportement.

Le déroulement de la journée et l'organisation du service peuvent donc être différents de ceux proposés au sein d'un hébergement classique en EHPAD.

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées sont des maladies évolutives qui connaissent différentes phases. L'unité de vie protégée est un service qui, de par sa spécificité, accompagne une phase de la maladie. Il est nécessaire que les personnes qui y soient accueillies en retirent un bénéfice qui reste spécifique à chacun.



### LES ESPACES INDIVIDUELS

Chaque résident dispose d'un logement individuel avec salle d'eau privative qu'il est invité à personnaliser.

Au sein de l'unité, les résidents ne reconnaissent pas forcément leur logement. Il se peut donc que d'autres résidents entrent dans la chambre de votre proche et vice-versa.

Des adaptations sont parfois nécessaires telles que fermer la moitié du placard afin de maintenir des vêtements propres tout en laissant un accès au résident.

### INFOS PRATIQUES

- Ne pas apporter d'objets de valeur ni d'argent (chéquier, monnaie...) car ils risquent de circuler dans le service
- Il est fortement conseillé de coller des étiquettes sur les objets ainsi que lunettes et de faire graver les dentiers.
- Ne pas apporter d'objets, dangereux, coupants.

## UN CADRE DE VIE ADAPTE



### Un cadre de vie sécurisé et adapté

L'objectif est d'avoir une liberté de circuler dans un lieu délimité : une des indications possible est la mise en danger du résident qui peut sortir de l'établissement et se perdre sur l'extérieur, ne pas évaluer correctement les dangers à l'intérieur de l'établissement (escaliers, ...).

...

### La présence de professionnels spécifiques :

Cette présence renforcée permet une réassurance des troubles anxieux induits par la maladie, un accompagnement des interactions entre les résidents, une aide au repérage dans le temps, l'espace, une mobilisation des fonctions cognitives préservées dans les actes de la vie quotidienne et une adaptation compensatrice quand nécessaire.



### Vivre avec un groupe de résidents

Il peut exister un danger social de rejet dans la résidence, d'isolement du fait des troubles psycho-comportementaux comme par exemple s'introduire dans les logements des autres, leur prendre leurs affaires etc...

Souvent les personnes atteintes de ces pathologies ont besoin de présence, de se retrouver pour communiquer et le service permet d'éviter le risque d'isolement.

## LA VIE QUOTIDIENNE

### Les soins d'hygiène

### INFOS PRATIQUES

Une **boite en plastique**, rangée dans la salle de bain du logement, est mise à votre disposition pour stocker le matériel d'hygiène en réserve (savon, dentifrice...). Au quotidien, le matériel est sécurisé dans une armoire de toilette.

Des pédicures, coiffeuses et esthéticiennes interviennent au sein de la résidence.

Merci de vous rapprocher de l'équipe pour avoir des informations et l'organiser

Chaque jour, le résident est mobilisé, guidé et aidé par l'équipe de soins pour assurer ses soins d'hygiène. Le maintien de l'autonomie est toujours recherché. Une douche est en plus proposée une fois par semaine.

Les soins sont reportés si le résident exprime un refus au moment de l'intervention. Les soins sont effectués de préférence le matin mais peuvent être proposés le soir si cela correspond mieux au rythme du résident.

Le résident doit disposer de ses produits d'hygiène personnels ainsi que de ses vêtements. Le linge de lit, de toilette et de table est fourni par la résidence.

Pour le bien-être des résidents, les équipes favorisent l'accompagnement avec des approches sensorielles et non médicamenteuses (Snoezelen, aromathérapie...) chaque fois que cela est possible.

## Les horaires de repas

Petit-déjeuner : entre 8h et 10h, selon le réveil des personnes

Déjeuner : 12h

Goûter : entre 15h et 15h30

Dîner : 18h

## Partager un repas

Il est possible de partager un repas avec votre proche en réservant auprès du service hôtelier ou de l'accueil un repas dans le salon des invités, proche du restaurant principal, selon les mêmes conditions que pour les résidents de l'EHPAD.

Si un membre de la famille souhaite aider son proche au cours d'un repas, il lui est possible de le faire dans le logement du résident.

## Les repas

Tous les repas sont préparés par les cuisiniers de la résidence. Ils sont servis par l'équipe de proximité au sein du service en tenant compte des adaptations nécessaires en texture et des besoins particuliers de matériel, guidage, stimulation...

Les repas sont servis principalement dans la pièce de vie afin de favoriser une vie sociale. Lors du repas du soir, le groupe est divisé en deux et une partie des personnes dînent dans le petit salon afin de proposer un moment plus « cocooning ».

Au vu des besoins d'attention et des sensibilités des résidents, les visites dans le service aux heures des repas ne sont pas autorisées.

## Le sommeil

Le sommeil et le repos sont des besoins physiologiques de base. Ce temps fondamental doit être suffisant et adapté à chacun. Le rythme du sommeil peut être variable d'un individu à l'autre et la personne peut perdre l'initiative de se reposer. Au cas où elle présente des signes de fatigue, c'est à l'accompagnant de proposer des temps de repos et un lieu pour se détendre.

Dans la mesure du possible, on cherche à maintenir des repères temporels, notamment pour éviter des inversions nycthémérales (confusion jour/nuit) tout en conservant de la souplesse pour les heures de coucher, de lever et la déambulation nocturne.

## La nuit

Pour le coucher, une ambiance calme sera privilégiée (diminution des intensités lumineuses, réduction du bruit). L'équipe respecte les horaires habituels de coucher. Si le résident ne veut pas se coucher avant le départ des professionnels de jour, l'équipe de nuit accompagnera le résident plus tard.

On favorisera également le développement ou le respect de rituels. Si la nuit, le résident se lève, l'équipe de nuit priorisera un essai de reconduire la personne au lit et pourra lui proposer des infusions, massages, musique douce.... Si la personne refuse de se recoucher, elle sera orientée vers l'espace de vie afin de respecter le sommeil des autres résidents.

Il peut y avoir recours à un « détecteur de lever » du lit afin d'avertir quand un résident se lève de son lit. Sa mise en place est décidée en équipe et son intérêt évalué régulièrement. Il est proposé comme alternative à la contention. Si nécessaire, la mise en place de barrières de protection, de traitement sera prescrite par le médecin traitant et réévaluée régulièrement.

## Le réveil

Le rythme du réveil naturel de chacun est respecté sans horaire fixe dans la limite du maintien du rythme jour/nuit.

Pour un réveil en douceur, les volets peuvent être tranquillement relevés pour signifier le début de journée.

## La sieste

Une sieste est proposée en début d'après-midi soit dans la chambre au lit, au fauteuil ou dans un espace contenant des fauteuils de repos et où l'ambiance musicale est à la détente. La sieste ne se veut pas un substitut à la nuit mais permet aussi à chaque personne de pouvoir se ressourcer des stimulations extérieures et minimiser les risques d'agitation par sursimulation en fin de journée.

## LA VIE SOCIALE

### L'ANIMATION



L'équipe soignante propose quotidiennement des moments d'activités au sein du service. Ces animations s'appuient sur un programme incluant des intervenants professionnels et des bénévoles comme la gym douce, la médiation animale, les promenades dans le parc, les ateliers cuisine... .

En fonction de son projet personnalisé, le résident peut participer à des animations organisées à l'esplanade avec l'équipe d'animation de la résidence (messe, chorale, belote...). Les plannings sont affichés dans la résidence.

Au cours de l'année des temps de partage festifs avec les familles sont proposés pour l'ensemble des résidents de l'EHPAD et de l'unité de vie : soirées glaces- cabaret, fêtes de pâques etc...)

La borne mélo, des jeux de sociétés, des boites d'activités... sont présents et utilisables par les proches pour pouvoir partager des moments agréables au cours des visites, n'hésitez pas à demander aux professionnels pour qu'ils vous expliquent et les mettent à votre disposition.

### LES VISITES

Les visites des proches sont encouragées. Il est possible de partager ce moment dans le logement du résident ou dans les lieux communs tout en veillant à respecter les activités en cours et les autres résidents.

Sauf contre-indication de l'équipe médicale, il est possible de sortir en dehors de l'unité de vie protégée après en avoir informé l'équipe.

Si vous souhaitez rester dans l'enceinte de l'établissement, des petits salons sont à disposition des résidents et de leurs familles dans l'ensemble de la résidence. Les terrasses et les jardins extérieurs sont également accessibles.

L'entrée et la sortie de l'unité s'effectue par une porte avec un code que l'on vous transmet pour pouvoir y circuler librement. Il est demandé la plus grande vigilance et de bien s'assurer de la fermeture de la porte après son passage afin de ne pas permettre à un autre résident de sortir du service. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à se rapprocher d'un professionnel du service.

Merci également de veiller à raccompagner votre parent 15 minutes avant les horaires de repas le cas échéant.



### TELEPHONE

En fonction de l'autonomie du résident, une ligne téléphonique peut être ouverte auprès de l'accueil (abonnement de 11€/mois + coût des communications).

### COURRIER

Le courrier administratif qui arrive à la résidence est conservé à l'accueil, merci de le récupérer régulièrement ou de fournir des enveloppes de réexpédition. En revanche, les cartes postales sont remises aux résidents.

### CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le conseil de la vie sociale permet l'expression et la participation des résidents et des familles à la vie de l'établissement.

Vous pouvez contacter les représentants des familles à l'adresse mail suivante :

[famillescvsleboisfleuri@gmail.com](mailto:famillescvsleboisfleuri@gmail.com)

# L'ACCOMPAGNEMENT

## LE PROJET PERSONNALISE

Dans le but, de personnaliser l'accompagnement selon les besoins de la personne accueillie et de pouvoir échanger autour des attentes, la communication entre les professionnels et la famille est essentielle. Des rencontres formalisées sont proposées en complément des rencontres spontanées avec l'équipe de proximité et le référent du résident. La famille peut également demander des rendez-vous pour pouvoir échanger avec des membres de l'équipe transversale.

## La pré-admission

Avant l'admission, une rencontre de préadmission est effectuée avec la commission d'admission afin de recueillir les attentes et les besoins spécifiques de la personne et déterminer l'adéquation entre ces besoins et les possibilités du service.

## L'accueil

Des informations concernant des éléments de l'histoire de vie et des habitudes sont demandées lors de la phase d'accueil pour pouvoir mieux connaître le résident et adapter l'accompagnement.

## L'accompagnement

Une phase d'accompagnement et d'adaptation aboutira à l'élaboration d'un écrit dans les 6 mois suivants résumant les objectifs principaux qui seront contractualisés dans un avenant au contrat de séjour.

## L'EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Régulièrement, durant les réunions pluridisciplinaires, l'intérêt du résident à poursuivre son accueil au sein de l'unité protégée sera questionné :

- ✓ Le résident a-t-il toujours le besoin d'un espace de vie sécurisé qui lui permette de marcher, déambuler ?
- ✓ Le résident tire-t-il profit des adaptations spécifiques d'accompagnement du service pour maintenir ses capacités à faire par lui-même dans les actes de la vie quotidienne ?
- ✓ Le résident a-t-il besoin d'un rythme adapté, non compatible avec l'EHPAD classique ?

Les professionnels évalueront :

- ✓ Le besoin de réassurance, de soutien du résident qui est renforcé dans ce service du fait de la présence des professionnels.
- ✓ Les bénéfices dans sa vie sociale avec les autres résidents et la participation aux activités de mobilisation cognitives.

S'il est acté en équipe (médecin coordonnateur, cadre de santé, psychologue, IDE, soignants) que le résident n'a plus de bénéfice spécifique, une orientation vers le secteur EHPAD sera décidée et l'entourage du résident sera prévenu afin d'échanger sur la poursuite de l'accompagnement.

## L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

### CONTACT TELEPHONIQUE

Pour joindre l'équipe de soin du service ou son proche, il faut contacter l'accueil de la résidence au 02 51 12 00 60.

Sauf urgence, il est préférable de contacter l'équipe en fin de matinée ou l'après-midi en évitant les moments de prise en soins des résidents et des temps de repas.



### CONTACT RESIDENCE

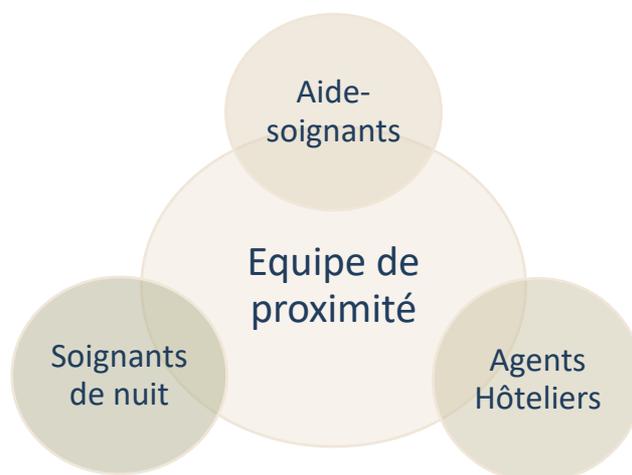
Résidence Le Bois Fleuri

Boulevard Charbonneau et  
Rouxau  
44390 Nort-sur-Erdre

Tel : 02.51.12.00.60

Fax : 02.40.72.17.33

Une équipe de proximité en permanence au sein de l'unité :



Une équipe pluridisciplinaire, commune à tous les services de la résidence, qui intervient dans le service selon les compétences spécifiques de chacun de leurs membres.

